



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 38988

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la certification EMAS/ISO 14000. Selon l'étude réalisée par le cabinet Paul de Baker et le service économie de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, intitulée L'impact économique et l'efficacité environnementale de la certification ISO 14001/EMAS des entreprises industrielles et publiée en juillet 1999, la France accuse un retard considérable en matière de certification du management environnemental. Cette étude indique, en effet, que 394 certifications EMAS ou ISO 14001 ont été réalisées en France alors que 1 080 certifications ont été obtenues au Royaume-Uni (en comptabilisant les certifications obtenues en vertu de la norme BS 7750) et 3 586 en Allemagne. Outre le fait que l'environnement semble ne pas être encore pleinement intégré comme l'un des paramètres incontournables de la responsabilité industrielle, la méconnaissance des normes et, plus particulièrement, la méconnaissance des avantages technologiques et économiques d'un système de management environnemental, ainsi que le coût de la mise en place d'une telle certification, sont les principaux freins à la généralisation de cette démarche dans les entreprises. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si elle envisage, dans un avenir proche, de mettre en oeuvre des mesures permettant de faciliter le développement de la certification du système de management environnemental. Si oui, il souhaite qu'elle lui précise ses actions et plus spécifiquement celles concernant les PMI, pour lesquelles le taux de certification est tout particulièrement faible.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la certification EMA/ISO 14000. Le développement du management environnemental est aujourd'hui trop lent en France : on note entre 400 et 500 certifications ISO 14001 et 36 sites industriels sont enregistrés suivant le règlement Ecoaudit. Il convient tout d'abord de rappeler que beaucoup d'industriels se lancent dans le management environnemental, par conviction, par intérêt, mais sans aboutir à une reconnaissance par un label, et que le nombre d'entreprises concernées par des actions de tous genres est beaucoup plus élevé que les seuls chiffres précédents. Certaines branches engagent des actions collectives fortes de plusieurs dizaines d'entreprises participantes. Une autre perspective réside aussi dans l'extension de ces démarches à d'autres secteurs que l'industrie. Quant au retard constaté avec les pays voisins, il convient d'examiner les pratiques étrangères et de s'en inspirer quand cela est possible. Ainsi, une partie du succès allemand (plus de 2 000 sites enregistrés Ecoaudit à ce jour) pourrait tenir, entre autres, au système déconcentré de promotion et d'enregistrement des sites candidats. C'est pourquoi la ministre chargée de l'environnement a souhaité que l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) soit mandatée pour une action générale et pérenne de promotion du management environnemental, de façon à encadrer davantage les initiatives locales de sensibilisation, formation, élaboration de documents guide, échanges d'expérience, entre autres. Cette mobilisation de l'ACFCI est susceptible de favoriser fortement l'essor des référentiels ISO 14001 et Ecoaudit dans notre pays. En effet, elle permettra donc une optimisation des actions nationales ou locales à travers, par exemple, une meilleure identification des besoins de promotion. Elle

conduira également à recentrer le management environnemental dans le champ de l'entreprise, sans risque de confusion avec les responsabilités des pouvoirs publics. Elle devrait « in fine » crédibiliser l'ensemble du système français de développement du management environnemental. Dans ce cadre, des initiatives seront plus particulièrement lancées en direction des PMI/PME. Force est en effet de rappeler que, comme pour l'assurance de la qualité, la relation client-fournisseur joue un rôle essentiel dans la diffusion des mécanismes du management environnemental.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38988

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7205

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 853